

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE  
TYPE HABITABLES 2017-2020

Trophée Port Olona  
Du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2020

Baie des Sables d'Olonne  
Sports Nautiques Sablais  
5 a, 5b & 5c

**1. REGLES :**

- 1.4 Coucher du soleil et lever du soleil : à consulter au SN Sablais suivant jours de régates.  
1.5 Catégorie de RSO applicables : 4

**2. AVIS AUX CONCURRENTS :**

- 2.1 Le tableau officiel d'information est situé au secrétariat du club.  
2.2 Avis mis en ligne : [sportsnautiquessablais.com](http://sportsnautiquessablais.com)

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE :**

- 4.1 Le mât de pavillons est situé devant le club.

**5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Pour chaque jour de course : courses à suivre.  
5.2 Le signal d'avertissement de la première course chaque jour sera fait à 10 h 30.  
5.3 Le dernier signal d'avertissement ne sera pas fait après 15 h 30 ;

**6. PAVILLONS DE CLASSE :**

Les pavillons de classe sont :

Flottes	Flammes
1	Bleu
2	Jaune
4	Rose

**8. LES PARCOURS :**

- 8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :  
Les numéros de parcours seront indiqués lors du briefing et affichés à l'arrière du bateau comité si possible.  
a- Les parcours dit « côtiers » sont identifiés de 1 à 9. (ou autre)  
b- Le parcours dit « tactique » est identifié par le 0. De plus il est associé à une flamme numérique hissée avec le ou les pavillons de classe précisant le nombre de rotations.  
c- Parcours spécifique selon avenant.  
8.5 Sur un parcours côtier, l'envoi du pavillon « O » à une marque à contourner signifie : le parcours est réduit, rejoignez directement la ligne d'arrivée (les pavillons de séries peuvent être utilisés)

**9. MARQUES :**

- 9.1 Marques de parcours : Voir annexes parcours  
Marque de dégagement : Bouée tétraédrique orange ou cylindrique jaune ou magenta.  
Marque de départ : Bouée cylindrique jaune ou magenta ou tétraédrique orange à bâbord  
Marque d'arrivée : Jean-Marthe ou bouée blanche (parcours 0 ou autre)

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES :**

Sauf contrainte de parcours les zones considérées comme des obstacles sont les dangers du plateau des Barges, du Nouch et de son prolongement le Noura, ainsi que le rocher la Péruse (navigation interdite entre Nouch Sud et Nord et entre Nouch Nord et le phare de la grande jetée). Nous précisons toutefois que les bateaux de commerce stationnant dans la zone d'attente et ceux faisant route dans l'axe du chenal sont considérés comme des obstacles comme le signale le R.I.P.A.M.

**11. LE DEPART :**

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Les bateaux identifiés OCS seront si possible annoncés sur le canal VHF 72, délai pour informer les bateaux : 3 minutes

**13. L'ARRIVEE :**

Sans objet

**14. SYSTEME DE PENALITE**

14.1 La RCV 44.1 est modifiée pour toutes les flottes par une pénalité d'un tour.

14.2 Bateau arrivée après l'heure de fermeture de ligne (Hors Temps): sera crédité d'un temps de course égal au temps de fermeture de ligne plus 15%

14.3 Bateau ayant abandonné (RET) : sera crédité d'un temps de course égal au temps de fermeture de ligne plus 20%

14.4 Bateau disqualifié : sera crédité d'un temps de course égal au temps de fermeture de ligne plus 30%

14.5 Autres infractions : à la discrétion du Jury.

**15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

15.1 Parcours tactique (banane) :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier
Toutes	1h 30	1 h 30

15.2 Parcours construit :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour Le premier
Toutes	4 h	5 h

15.3 Fermeture de ligne : pour les parcours côtiers, la ligne sera fermée à 16 h.

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Le secrétariat du jury est situé au secrétariat du SNS.

16.3 La salle du jury est situé au bureau des moniteurs.

**17. CLASSEMENT**

17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système Temps sur temps avec application du CVL

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés à 11 h

17.5 Le résultat comptant pour le classement national (FFV) des coureurs des flottes 1 & 2 se fait sur leur parcours respectif en fusionnant les séries si le nombre minimum de classé est inférieur au nombre minimum nécessaire pour être pris en compte par la FFV ..

Le résultat comptant pour le classement TPO des SN Sablais des flottes 1 & 2 sera calculé sur leur parcours respectif.

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Contrôle à la sortie et au retour: un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités précisées ci-dessous :

### 18.1.1 Déclaration de partance (émargement départ)

Le chef de bord (capitaine de navire = skipper) doit déposer CHAQUE JOUR au bureau des inscriptions les noms, prénoms et numéro de licence de tous les membres d'équipage embarqués déclarés à la confirmation d'inscription.

a) Ouverture du bureau des inscriptions, aux heures d'ouverture du club et chaque jour de la régata à **8H15**.

b) fermeture du bureau : **9H00**

### 18.1.2 Déclaration de retour au port (émargement retour)

Chaque jour à l'issue de la (les) course(s), un représentant de chaque bateau doit signer la feuille de déclaration retour, attestant que l'équipage de son bateau a bien regagné le port, au Club Place Jean Nau, au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations.

**Les voiliers retournant directement à leur port d'attache autre que les Sables d'Olonne après leur arrivée, pourront émarger par « SMS » auprès du PCC en indiquant : leur numéro de voile, le nom du skipper et leur destination.**

18.1.3 En cas d'infraction à l'article 18.1.1 ou 18.1.2 (défaut d'émargement) le bateau sera pénalisé sans instruction ((DPI) ajout sur le temps réel) de 10% (modification à la règle 63.1) à la première course du jour pour un défaut de déclaration de partance, à la dernière course du jour pour un défaut de déclaration de retour, pour toutes les courses du jour en cas de double infraction (départ et retour).

18.3 Canal VHF : 72

18.5 Les voiliers en course devront envoyer sur l'arrière leur flamme de série (bleu, jaune ou rose) et le pavillon « C » du code international des signaux.

18.6 L'absence de la flamme de série ou du pavillon « C » du code des signaux entrainera une pénalité de trois minutes « DPI » par manche, ce qui modifie la règle 63.1 des RCV 2017-2020

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT :

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 30 minutes avant son signal d'avertissement.

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE : [DP]

La publicité fournie par l'AO doit être portée selon les conditions à définir.

## 22. BATEAUX OFFICIELS :

Les bateaux officiels seront identifiés : flammes SN Sablais.

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS :

Sans objet.

## 27. PRIX

Les prix fournis par nos partenaires seront distribués aux 3 premiers de chaque flotte. L'heure et le lieu de la remise des prix seront déterminés le jour de l'épreuve.

Arbitres désignés :

Nom des présidents du comité de course : J-C LANCOU 06 07 71 08 05  
L THEPAUT  
G BIGOT 06 40 10 96 70  
T MEUNIER 06 07 21 46 38  
C YVAGNES 06 12 31 39 18  
J-J CLERC

Nom du jugeur d'épreuve : D DEVISME, V TRARIEUX

Nom des présidents du jury : L THEPAUT, J-C LANCOU

Listes non exhaustives.

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)  
**ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**

**ANNEXE ZONES DE COURSE**

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course  
 Préciser les zones qui sont des obstacles  
 Voir dossier parcours*

**ANNEXE PARCOURS »**

*Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit*  
**Une réduction pourra être effectué a l'ensemble des marques de parcours et bouées.**

**ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

**Un pointage officiel peut être effectué a l'ensemble des marques de parcours et bouées.**